

L'environnement de travail de l'interprète de conférence

Les conditions de travail, physiques et techniques de l'interprète de conférence sont établies par l'AIC (Association Internationale des Interprètes de Conférence). Ce travail, réalisé par la Commission technique, consiste, pour une bonne part, à traduire ces conditions dans les normes. L'AIC explique dans cet article les raisons qui l'ont amenée à aller dans le sens de la normalisation de l'environnement de travail de l'interprète de conférence.

1^{ère} partie

Quelques caractéristiques de l'interprétation simultanée

Il est aujourd'hui de notoriété publique que l'interprétation simultanée requiert des cabines et une installation. Moins connues en revanche sont les spécifications auxquelles de telles installations doivent répondre pour remplir valablement leurs fonctions. Ces spécifications découlent naturellement des particularités intrinsèques de l'interprétation simultanée.

L'interprète de conférence traite l'information, tout comme cela est le cas pour les autres professions linguistiques. Toutefois, contrairement à celles-ci, dans le cas de l'interprétation simultanée, c'est l'orateur qui détermine le rythme, c'est-à-dire la période pendant laquelle l'information doit être traitée et restituée.

Volume de l'information

Le débit de parole permettant l'interprétation simultanée a ses limites : jusqu'à 100-120 mots/minutes, l'interprétation est en principe garantie. Ce chiffre peut paraître modeste; il ne faut toutefois pas oublier qu'un discours, même prononcé lentement, représente ± 6000 mots par heure. Les journées de réunion durant en moyenne 6 à 7 heures, cela représente 36 à 42000 mots par jour. Chaque cabine active traite quelque 2/3 de cette quantité (avec une répartition égale et dans le cas de trois langues), c'est-à-dire ± 28000 mots. Si chaque interprète assume la moitié de la charge de travail - car celle-ci est généralement répartie entre les interprètes - cela signifie que chaque interprète traite activement 14 à 28000 mots, plus la même quantité passivement, alors que, par ailleurs, il suit le déroulement de la séance pendant ses pauses de travail. Dans cette hypothèse, le volume d'information à traiter quotidiennement représente environ l'équivalent de 56 à 90 pages dactylographiées.

Densité de l'information

Ces chiffres ne sont évidemment que des ordres de grandeur; dans la pratique, l'interprétation simultanée exige bien plus. En effet, les orateurs, d'une part, parlent généralement plus vite et, d'autre part, compriment l'information dans la mesure où ils ont fait le travail de réflexion avant la conférence et que, pendant la conférence, ils se contentent souvent d'un travail de lecture plus ou moins mécanique. Ainsi, sur une journée, 8 à 10 exposés de 20 pages ou plus ne sont pas l'exception.

Par conséquent, la longueur du texte (c'est-à-dire le volume d'information) combinée à la vitesse de présentation représentent la densité d'information. De plus, comme dans le cas de la traduction, l'information contient une dimension supplémentaire, à savoir sa structure syntaxique.

Structure de l'information

Dans les conférences, les orateurs parlent soit librement, soit sur la base de textes. Peu de questions concernant la pratique des conférences font l'objet d'autant de malentendus que la présentation la plus appropriée. Le malentendu commence par l'hypothèse qu'un texte est plus facile à interpréter qu'un discours libre. Il n'en est rien, mais il faudrait tout un article pour le démontrer. Deuxième malentendu : on peut injecter dans le système n'importe quel texte et à l'autre bout il en sortira un produit avec toutes les caractéristiques de l'original. Toutefois, depuis que le métier existe, les interprètes de conférence n'ont jamais promis autre chose que de rendre simultanément des déclarations spontanées; et c'est d'ailleurs dans cette activité qu'ils excellent. Si malgré tout ils parviennent en outre à bien interpréter simultanément des textes, ils nourrissent et entretiennent involontairement les illusions de leurs employeurs, mais ne fournissent pas pour autant la preuve que

la maîtrise d'une syntaxe par trop recherchée représente tant pour eux que pour leurs auditeurs une forme de communication adaptée à l'objet du discours.

Dans le présent article, nous dirons simplement que l'interprétation de "discours" écrits est généralement perçue comme allant de soi et fait malheureusement partie des usages de communication et des réalités du métier.

Les discours et exposés dans le cadre de réunions internationales sont souvent caractérisés par leur complexité syntaxique. En outre, ils sont truffés de terminologies spécialisées. Si l'on prend en considération conjointement la vitesse d'induction, la densité, la structure et la complexité de l'information, on comprendra aisément que l'interprète de conférence doit transposer pratiquement sans interruption des constructions extrêmement complexes de la langue écrite et, ce faisant, fournit - ou devrait fournir - une prestation qui soutient la comparaison avec la capacité de traitement d'ordinateurs relativement puissants.

Il est incontestable qu'une telle prestation requiert un haut niveau de concentration. Etant donné que cette concentration ne peut évidemment être maintenue que dans des conditions bien déterminées, il s'est avéré nécessaire d'étudier les conditions de travail, de les contrôler et finalement de les codifier dans des normes avec des règles claires. Dans la suite de cet article, nous allons essayer d'expliquer brièvement l'ampleur des expériences et connaissances qui sont à la base des normes.

2^{ème} partie

Cabines pour interprétation simultanée

Les cabines dans lesquelles les interprètes de conférence travaillent doivent permettre et faciliter l'exercice de leur activité grâce à la séparation, l'isolation acoustique, la visibilité, la climatisation et la conception ergonomique.

Séparation et isolation acoustique

Les cabines ont pour fonction première de protéger les interprètes contre des perturbations provenant des cabines voisines, de la salle et d'autres parties du bâtiment. Ensuite il faut séparer acoustiquement les différents orateurs et interprètes. Chaque interprète travaille dans une langue cible qui est diffusée par un canal propre. Il y a un canal par langue par cabine, ce qui n'exclut pas que, dans certaines circonstances, deux langues cibles soient traduites alternativement à partir de la même cabine. Ce n'est que grâce à cette séparation des cabines dans l'espace que les participants peuvent écouter la langue choisie clairement et sans interférences.

Visibilité

Pour interpréter il faut aussi pouvoir appréhender des situations perceptibles uniquement par la vue et sans lesquelles l'orateur ne pourrait pas être compris (même dans sa langue); il s'agit par exemple d'expressions du visage tant de l'orateur que des auditeurs, d'événements dans la salle qui conditionneraient des réactions chez l'orateur, de demandes de parole par main levée, de supports visuels (graphiques, projections, etc...). Il faut par ailleurs que l'interprète se trouve au milieu des personnes à qui le message est destiné. Pour ce faire, il faut que les cabines disposent d'une vue sans entraves sur la salle. Il est particulièrement difficile de créer une identification avec l'objet de la conférence si on ne dispose pas d'un contact visuel direct avec les participants et la salle. Dans les très grandes salles, la distance se fait sentir très nettement. C'est pourquoi la visibilité directe est reprise dans le code professionnel des interprètes, dans les dispositions générales des contrats, dans la charte des interprètes permanents et, bien entendu, dans les normes.

Écrans de visualisation

Certains promoteurs ont eu l'idée de placer les interprètes devant des écrans loin de la salle, même parfois dans les sous-sols. Ce faisant, ils méconnaissaient le fait que les écrans peuvent être très utiles en complément à la vision directe, mais qu'ils ne peuvent la remplacer. Toute une série de facteurs s'opposent à l'utilisation systématique d'écrans, tels que aliénation, détachement par rapport à la conférence, stress, fatigue visuelle. Il est vrai par ailleurs qu'une projection agrandie de l'orateur

ou de chiffres peut donner plus d'informations pertinentes que la vision directe (par exemple dans le cas d'orateurs qui autrement ne seraient visibles que de dos). Une combinaison de la vision directe et d'un écran de visualisation à images multiples (split-screen) montrant par exemple une vue générale plus une vue rapprochée, peut fournir potentiellement plus d'informations.

Les visioconférences et les transmissions par satellite qui s'annoncent nous obligent à réfléchir aux conséquences du travail sur écran. Au sein de l'AIIIC, c'est la Commission Technique qui s'en occupe; l'Association s'est par ailleurs dotée de règles régissant ces situations (Guide de la visioconférence).

Climatisation

Pour des raisons acoustiques, les cabines doivent être complètement fermées. Par ailleurs les interprètes de conférence appartiennent à la famille biologique des aérobies; par conséquent, il est indispensable de climatiser l'air de leur espace de travail, même sous nos latitudes. Le renouvellement de l'air doit compenser la consommation d'oxygène accrue en raison de la concentration inhérente au travail; sinon des signes de fatigue prématurée apparaissent. Le renouvellement de l'air doit se faire aussi silencieusement que possible afin que les micros ne captent pas de bruits de soufflerie; il faut aussi qu'il se fasse sans courant d'air, qu'il ne propage pas de substances provoquant une irritation des voies respiratoires et qu'il ne provoque pas de refroidissements. Finalement il faut éviter à tout prix des ponts sonores avec d'autres locaux. Tout cela ne rend pas particulièrement aisée la construction d'une cabine, mais c'est parfaitement faisable comme le montrent quelques exemples réussis.

Dimensions des cabines

Un peu comme un équipage dans un cockpit, qui exerce dans un espace étrié une activité exigeant de la concentration et impliquant une haute responsabilité, les interprètes de conférence travaillent "coude à coude". Ce n'est d'ailleurs pas leur propre choix, car trop de proximité détourne l'attention. En outre, un espace trop restreint est difficile à maîtriser tant du point de vue de l'acoustique que du conditionnement d'air.

Les dimensions des cabines étaient par conséquent un des principaux problèmes sur lequel les intérêts des constructeurs et des interprètes s'opposaient carrément. Pendant de nombreuses années, l'AIIIC a dû se battre pour faire oublier le concept des cabines d'interprétation ressemblant plutôt à des cabines téléphoniques.

Aujourd'hui encore il y a des gens qui ne comprennent pas que les cabines sont des espaces de travail permanents où les interprètes de conférence passent la moitié de l'année (peut-être de leur vie). Certains responsables de salles de conférence répliquent que leurs cabines sont certes trop petites, mais qu'elles ne sont utilisées que sporadiquement. C'est sans doute vrai, mais les cabines n'en deviennent pas pour autant plus grandes, ni plus acceptables.

Une autre comparaison montre clairement à quel point la question est souvent abordée de façon unilatérale. Dans les bâtiments administratifs, qu'ils soient publics ou privés, il est de coutume d'avoir des règles d'attribution d'espace de bureau en fonction de la hiérarchie, depuis le simple employé jusqu'au directeur. Prenons un administrateur de niveau universitaire; il possède une formation comparable à celle de l'interprète de conférence, touche un salaire de niveau comparable et traite peut-être 1/4 de la quantité d'information; mais il a "droit" à un minimum de 12 à 15 m². Par ailleurs l'AIIIC demande une surface de 3,2 m² par interprète. Du luxe que cela? Certes non!

Normalisation

Tout ce qui précède permettra de comprendre que, confrontée à une telle incompréhension, une organisation professionnelle n'en est pas restée à de simples recommandations. Elle a procédé à des études approfondies des exigences physiologiques et à des enquêtes auprès de ses membres; elle a également recensé les installations fixes existantes. Sur cette base, elle a élaboré une liste de revendications qui se sont traduites dans un premier temps dans une norme française. Cette dernière servit de base à des discussions dans plus de 20 pays, qui ont finalement débouché sur l'adoption de la norme ISO 2603. Cette norme prévoyait en 1974 des spécifications pour les cabines fixes,

harmonisées pour la première fois au niveau international, et notamment les dimensions minimales de 250x230x240 (lxhxp). Ces dispositions ont depuis été reprises dans diverses normes nationales, et notamment la norme belge S-33/001. Depuis lors ces "tables" ont prouvé toute leur valeur dans la conception de centres de congrès, de salles de conférence et de lieux de réunion divers. Les architectes, les ingénieurs et les concepteurs se félicitent des indications claires contenues dans la norme, notamment en ce qui concerne la disposition des cabines, les dimensions minimales, l'isolation acoustique, le vitrage, la finition intérieure, l'éclairage, les couleurs, les locaux annexes ainsi que les voies d'accès.

La norme ISO 2603-1983

Si l'on étudie bien la norme, on constatera que les cabines d'interprétation sont des locaux à destination très spécialisée. Ils exigent un travail technique considérable et des investissements importants. Par conséquent, il y a lieu de bien réfléchir à l'équipement minimum nécessaire, même pour des salles fréquemment utilisées. On peut dire que, en général, l'isolation acoustique est un argument de poids en faveur des cabines fixes. D'ailleurs des cabines "encastrées" n'hypothèquent nullement la salle de réunion, tant du point de vue esthétique que fonctionnel.

La Commission Technique de l'AIIC tient à jour un répertoire des salles de conférence dans le monde, où figure leur degré de conformité à la norme ISO 2603; dans ce répertoire figurent également les salles dont les cabines ne sont pas adéquates pour accueillir des interprètes.

Autres normes

Il existe également une norme définissant les cabines transportables (ISO 4043) et une nouvelle norme électrotechnique (CEI 914) reprenant toutes les spécifications auxquelles doivent répondre les systèmes de conférence et plus particulièrement les installations d'interprétation simultanée.

AIIC - Réseau technique
10, av. de Sécheron
1202 Genève
Tel. +41 22 732 41 51
Fax.+41 22 908 15 40
E-mail : info@aiic.net